

PROTOCOLE D'ÉVACUATION DES LOCAUX

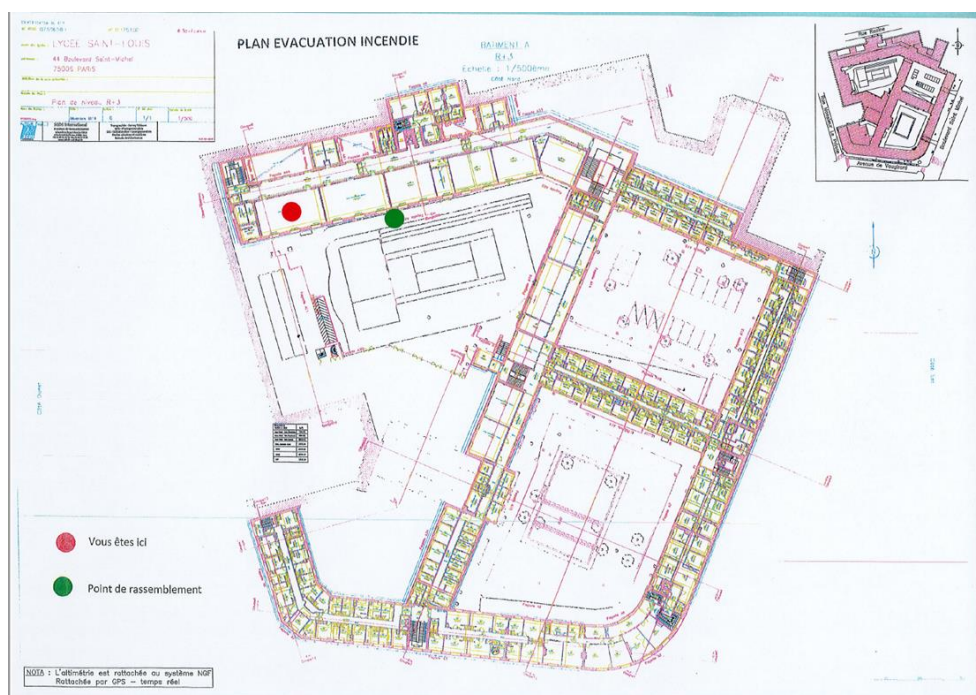
Les règlements nationaux de sécurité prévoient un exercice d'évacuation par trimestre, déclenché par la sirène d'alerte et qui donne lieu à compte rendu aux autorités.

Dès le déclenchement du signal d'alerte (sonnerie continue) il faut :

- **quitter immédiatement les locaux avec les élèves**, fenêtres et portes doivent être fermées mais les portes ne doivent pas être verrouillées
- **rejoindre rapidement mais sans courir** le lieu de rassemblement extérieur en suivant les indications du **panneau d'évacuation situé dans la salle** où vous vous trouvez au moment de l'alerte ; voir l'exemple de plan ci-dessous.
- **rassembler les élèves en rang dans la cour**, en s'éloignant des murs, derrière le repère indiquant le numéro de la salle que vous venez de quitter.
- **faire l'appel** des élèves et **signaler sans délai toute absence non constatée avant l'évacuation** aux personnels identifiés (gilet de sécurité jaune)
- **attendre les instructions ; l'arrêt de la sirène ne signifie pas la fin de l'alerte**

Exemple : Plan d'évacuation de la salle R313

Le point de rassemblement est dans la cour des sports (point vert), il est repérable au sol par le n° de la salle inscrit sur un médaillon en acier.



IMPORTANT :

1. L'évacuation est impérative dès le déclenchement du signal, quelles que soient l'heure et les circonstances.
2. L'évacuation concerne toutes les personnes présentes dans l'établissement où qu'elles soient.
3. Lorsque l'évacuation est déclenchée, les professeurs sont responsables du suivi de leur classe : évacuation de la salle, suivi des déplacements, contrôle des présents, retour après la fin d'alerte - le professeur sort le dernier de sa salle.